

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

5 DÉCEMBRE 2014

Présent(s) :

Colette FABRON, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC,
Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Georges
BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI.

Représenté(s) :

Anne-Marie FULCONIS par Colette FABRON,
Isabelle LOMBARD par Nathalie JACQUOT,
Alexandra BASSISTY par Jean-Marie EMERIC.

Absent(s) :

Mme Nathalie JACQUOT a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 24 novembre 2014 par courrier à leur domicile.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 05.12.2014

Le Maire demande à l'assemblée son accord pour rajouter à l'ordre du jour les affaires suivantes :
 Attribution de subventions à l'AS Var Mer et l'Association des Parents d'Élèves ;
 Participation financière au Syndicat Mixte de l'École départementale de musique ;
 Bail emphytéotique commune/SMSM.
 L'assemblée a approuvé la demande présentée.

Procès verbal des décisions du conseil municipal du 12 novembre 2014

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

Il est précisé que M. Jean-Jacques ALBERT était absent excusé au précédent conseil municipal.

84. ACQUISITION DE PARCELLES QUARTIER CIAMPÈS

La commune souhaite constituer une réserve foncière pour un futur projet immobilier en limite du quartier des Prieurés.

Pour ce faire, la commune décide l'acquisition de plusieurs parcelles privées appartenant à M. Joël MIGLIORE et Mme Sylvie CHAPUIS cadastrées section B n° 615, 861, 864, 866, 868, 871 et 873 pour une superficie globale de 1 123 m² au prix de 200 000 € (deux cent mille euros).

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents correspondants, à contracter un emprunt de 225 000 € et à inscrire la dépense et la recette au budget 2014 par décision modificative budgétaire.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux voix contre de M. Georges BRUN et Mme Geneviève CERAGIOLI.

85. CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR POUR LA MÉDIATHÈQUE À AURON

La municipalité a souhaité créer une médiathèque à Auron au 1^{er} étage de l'office de tourisme à compter des vacances de Noël.

Ainsi, il convient de recruter un agent qui sera affecté à ce service à raison de 20 heures par semaine maximum.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

86. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE TROIS AGENTS COMMUNAUX

Trois agents ont sollicité l'augmentation de leur temps de travail, ainsi il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

87. ASSOCIATIONS – Attribution de subventions

ASSOCIATIONS	Montant attribué
AS Var Mer	1 500 €
Association des Parents d'Élèves	1 500 €
FUTSAL de la Tinée	3 500 €
TOTAL	6 500 €

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

88. DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

89. SYNDICAT MIXTE ÉCOLE DÉPARTEMENTALE DE MUSIQUE – Participation financière

Dans le cadre du programme musical proposé par le Syndicat Mixte École Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, la Commune décide d'apporter une aide financière à hauteur des dépenses engagées, soit 20 240 € pour l'année scolaire 2013/2014.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

90. BAIL EMPHYTÉOTIQUE COMMUNE/SMSM – Avis de principe

Pour permettre la réalisation du TSD Haute Plane, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et Logement a demandé une compensation à la destruction d'espèces végétales qui vont être impactées.

Cette compensation prendra la forme de trois zones identifiées à proximité du projet qui feront l'objet d'une protection particulière afin d'éviter tous désordres écologiques.

Ces zones étant situées sur des parcelles communales, il convient d'établir un bail emphytéotique administratif d'une durée de 99 ans entre la commune et le syndicat mixte des stations du Mercantour qui sera chargé de garantir le statut de protection et de conservation de ces espaces naturels.

Le conseil municipal donne un avis de principe favorable à la passation de ce bail, sous réserve que le Préfet des Alpes-Maritimes autorise par arrêté préfectoral la destruction des espèces protégées pour la réalisation des travaux en vue de la construction du TSD Haute Plane.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE,

Colette FABRON.

